



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1775

Lyon 9e - Avenant n° 2 au bail emphytéotique du 8 mars 2006 au profit de l'Association Sport dans la Ville pour l'extension des constructions du stade Joseph Boucaud - 18 quai du Commerce - EI 09069

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1775 - LYON 9E - AVENANT N° 2 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE
DU 8 MARS 2006 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORT
DANS LA VILLE POUR L'EXTENSION DES
CONSTRUCTIONS DU STADE JOSEPH BOUCAUD - 18
QUAI DU COMMERCE - EI 09069 (DIRECTION CENTRALE
DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique administratif en date du 8 mars 2006, la Ville de Lyon a mis à disposition la parcelle de terrain cadastrée BC 113, sise 18 quai du Commerce à Lyon 9^e, constituant une partie du Stade Joseph Boucaud, au profit de l'Association « Sport dans la Ville », en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général, à savoir la construction d'un centre de formation et d'insertion par le sport.

Ce bail a permis l'édification, sur le terrain communal et aux frais de l'association, des ouvrages indispensables à cette activité associative.

Conclu pour 40 ans avec un loyer annuel de 16 000 €, ce bail emphytéotique a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 27 janvier 2012 afin d'en modifier la consistance, la parcelle de terrain mise à bail ayant fait l'objet d'un second permis de construire pour permettre la réalisation de constructions supplémentaires à celles initialement prévues.

Par courrier du 23 juin 2015, l'Association a sollicité de la Ville de Lyon l'autorisation d'étendre le Campus de Lyon-Vaise en proposant de surélever le bâtiment principal, construit en 2007 sur la parcelle de terrain cadastrée BC 113 mise à disposition par bail emphytéotique administratif du 8 mars 2006.

En effet, cette surélévation, par la construction de nouvelles infrastructures d'une surface de 340 m², permettrait de créer un nouveau programme d'insertion professionnelle dit « Job dans la Ville » et de renforcer l'accompagnement des jeunes avec la mise en place de nouvelles actions (forums de l'emploi, formations, rencontres avec les entreprises).

Compte tenu du projet particulièrement valorisant présenté par l'Association Sport dans la Ville, il vous est proposé d'autoriser l'extension du Campus de Lyon-Vaise par la signature d'un avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif du 8 mars 2006 aux conditions suivantes :

- Montant minimum des travaux de constructions supplémentaires réalisés par le preneur : 1 570 000 € TTC, soit pour le total des constructions réalisées au titre du bail emphytéotique de 5 170 000 € TTC.

- Redevance locative annuelle : gratuit, conformément à l'avis de France Domaine.

Il est précisé à cet égard que par avis n° 2015/389L2628 en date du 18 novembre 2015, France Domaine a revu la redevance locative du bail à la baisse au regard du coût total des constructions réalisées par l'Association sur la parcelle cadastrée BC 113.

Il est précisé que les autres conditions du bail emphytéotique administratif demeurent inchangées et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Association Sport dans la Ville.

Vu le projet d'avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif du 8 mars 2006 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 novembre 2015 ;

M. le Maire du 9^e arrondissement ayant été consulté par courrier du 8 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 2 au bail emphytéotique administratif du 8 mars 2006, aux conditions précitées, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY